



Carte de pêche 2021 des structures associatives de la pêche de loisir

Produits	Description	Tarif
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Valable dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	78,00€
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale personne majeure comprenant les vignettes CPMA personne majeure et EHGO au prix unique de 100 € 1 ligne en 1 ^{ère} catégorie et 4 lignes en 2 ^{ème} catégorie. Tous modes de pêche Valable dans les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE) Vignette EHGO seule : 35€	100,00€
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	21,00€
C'EST NOUVEAU! Offre de parrainage Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Nouveau pêcheur (pas de carte en 2020). Rattaché à un « parrain » carte majeur	10,50€
Carte Découverte -12ans C'EST NOUVEAU!	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ 1 ligne. Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE Offre parrainage : carte gratuite (nouveau pêcheur, rattachement à un « parrain » majeur)	6,00€
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Prix unique : 35 €	35,00€
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Uniquement parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.	12,00€

Produits	Description	Tarif
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 33 €	33,00€
Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Ğ Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doit être présentée en même temps qu'une carte comportant la CPMA annuelle 2020 Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 20 €	20,00€
Timbre Migrateurs	Supplément d'une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 14 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. Lors de l'acquisition du timbre, est remise une enveloppe "Assortiment déclaratif de capture". (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	50,00€
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (RMA destinée à l'Agence de l'eau) (Pas de timbre CPMA « Journalière »)	1,00€
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (Gestion FD/AAPPMA) (Pas de timbre CPMA)	0,00€

Les cartes délivrées par Internet sur www.cartedepeche.fr peuvent être réimprimées gratuitement.